

Demande de précisions à la prise de position du Ministère des Finances au sujet de l'évaluation des finances publiques du CNFP réalisée en date du 18 novembre 2019

Recommandation 3

Le CNFP réitère sa recommandation pour l'établissement d'un scénario macroéconomique cohérent, c'est-à-dire l'actualisation du PIB réel et du PIB potentiel sur toute la période de programmation avec un écart de production qui est calculé à partir du PIB réel et du PIB potentiel définis dans le PLPFP.

Prise de position du Ministère :

« Le Ministère des Finances rappelle que l'actualisation partielle du PIB réel et du PIB potentiel découle directement du calendrier de travail annuel du STATEC qui élabore les prévisions macroéconomiques de manière indépendante, en application des exigences européennes découlant du « Six-Pack ».

Etant donné que le scénario macroéconomique a un effet direct sur les prévisions budgétaires et donc sur la conformité du solde structurel par rapport à l'objectif budgétaire à moyen terme, le CNFP trouve nécessaire que les prévisions budgétaires du projet de loi de programmation financière pluriannuelle (« PLPFP ») se basent sur un scénario macroéconomique cohérent. Le CNFP recommande donc que le calendrier de travail pour l'établissement des prévisions budgétaires du PLPFP et le calendrier de travail pour l'établissement des prévisions macroéconomiques du STATEC soient coordonnés. En particulier, de la prise de position du Ministère ne découle pas l'impossibilité d'une actualisation supplémentaire des PIB réel et du PIB potentiel au moment de la finalisation des prévisions budgétaires.

Recommandation 4

Le CNFP estime qu'une étude approfondie visant à identifier les origines des révisions des prévisions budgétaires et à corriger d'éventuels biais méthodologiques ou systématiques dans l'élaboration des prévisions pourrait aider à assurer un point de départ aussi réaliste que possible pour l'établissement de la trajectoire à moyen terme des finances publiques

Prise de position du Ministère :

« Le Ministère des Finances réitère que les prévisions budgétaires résultent d'une approche prudente, se basant sur une méthodologie non-biaisée et prenant en compte les dernières informations disponibles. Les prévisions budgétaires constituent dès lors un point de départ tout à fait réaliste. C'est pour cette raison que le Ministère ne voit pas la nécessité de mener une telle étude à ce stade, d'autant plus que les révisions récentes sont principalement dues à des facteurs techniques qui ne sont pas prévisibles ainsi qu'à la bonne tenue de la conjoncture.

Le CNFP estime avoir montré un probable biais méthodologique inhérent aux prévisions budgétaires (des sous- et surestimations significatives) dans le cadre de son évaluation des finances publiques de novembre 2019¹ ainsi que déjà dans son évaluation de la fiabilité des prévisions macroéconomiques et budgétaires de juin 2018. Le CNFP regrette que le Ministère ne semble pas voir la nécessité de mener une étude visant à approfondir les origines des révisions des prévisions budgétaires.

Comme souligné par le président du CNFP lors de la réunion avec le Ministre des Finances en date du 15 novembre 2019 et en application de l'article 8 paragraphe b) de la loi modifiée du 12 juillet 2014 relative à la coordination et à la gouvernance des finances publiques, le CNFP a en fait déjà entrepris d'analyser les prévisions budgétaires établies à l'occasion des projets de budget afin de fournir des explications possibles concernant l'origine du biais. A cette fin, le CNFP a également adressé une lettre au Ministre des Finances en date du 12 mars 2020 afin d'élucider des possibles pistes d'explications quant aux sous- et surestimations se dégageant de l'analyse en cours du CNFP.

Se référant à la prise de position ci-avant, les membres du Conseil demandent également de préciser le contenu des « révisions récentes » et des « facteurs techniques » invoqués et si lesdits « facteurs techniques » n'étaient pas prévisibles. En outre, le CNFP souligne que la bonne tenue de la conjoncture a été largement prévue dans les documents budgétaires et ne peut être qu'une explication marginale.

¹ Synthèse : « *Au fil des estimations successives dans le passé, il apparaît que les soldes nominaux se sont fréquemment améliorés [...]* »

Page 30 : « *Le CNFP constate une revalorisation des recettes généralement supérieure aux dépenses. Ces dernières sont, par rapport aux prévisions des années écoulées, parfois ré-estimées vers le bas, mais sont généralement revues vers le haut sur la période 2019-2023* ».